

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	1/42



## SOMMAIRE

### Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel .....	5
Contexte de l'examen du titre professionnel .....	5
Liste des activités .....	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type .....	7
Fiches activités types de l'emploi .....	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	33
Glossaire technique .....	35
Glossaire du REAC .....	39

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	3/42



## Introduction

### Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre de technicien en montage et vente d'optique-lunetterie structuré en trois activités est paru au Journal Officiel du 13/05/2014, puis réexaminé le 14/12/2018 et publié au Journal Officiel du 21/12/2018. Pour son réexamen l'option proposée est la révision avec la réactualisation de l'activité "Vendre des équipements personnalisés" et celles des compétences constitutives des activités "Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique-lunetterie de détail" et "Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique-lunetterie de détail".

### Contexte de l'examen du titre professionnel

La révision du titre s'appuie sur :

- l'étude XERFI "Le marché de l'optique face au choc de l'inflation" de novembre 2022 ;
- les publications de l'observatoire prospectif du commerce "Le commerce au défi de la transition écologique" de mai 2021, "21 Bonnes pratiques pour un commerce écologique" de mai 2021 et "COVID 19 Quels impacts sur la consommation ?" de décembre 2020 ;
- l'analyse quantitative de 9 539 offres d'emplois parues pour des magasins d'optique-lunetterie de détail (source Jobfeed), et qualitative de 632 offres parues pour l'emploi de technicien en montage et vente d'optique lunetterie ;
- des entretiens ou enquêtes menées auprès d'entreprises, de la FNOF et du ROF ;
- un groupe d'étude constitué d'experts.

Ces analyses et enquêtes montrent :

- une montée en gamme des équipements ;
- un besoin de simplification de la certification en supprimant la redondance de compétences dans les activités.

Le titre professionnel doit évoluer pour retranscrire ces évolutions dans les activités "Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique-lunetterie de détail" et "Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique-lunetterie de détail" et proposer une activité d'extension "Suivre la conformité des montages en optique-lunetterie".

### Liste des activités

#### **Ancien TP** : Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Activités :

- Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
- Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
- Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

#### **Nouveau TP** : Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Activités :

- Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
- Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
- Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	5/42

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail	1	Monter les équipements d'optique-lunetterie
		2	Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
		3	Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
		4	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
2	Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail	5	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
		6	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
		7	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
3	Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail	8	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail
		9	Suivre les commandes et les mouvements de stock

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	6/42

## FICHE EMPLOI TYPE

### Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se situe dans une chaîne de prestations qui part de la prescription d'un professionnel de santé jusqu'à la réalisation d'un équipement généralement pris en charge par les organismes de couverture sociale.

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé et à partir de la prescription de l'ophtalmologiste, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie vend, et réalise un équipement répondant aux besoins et attentes des personnes, aussi bien en termes d'usage, de budget, de confort que d'esthétique.

Il fournit une prestation globale comprenant :

- l'accueil du public ;
- l'analyse de la demande ;
- les conseils techniques et esthétiques ;
- la formulation d'une offre personnalisée ;
- la remise du devis ;
- la gestion numérique du dossier assuré ;
- le suivi des commandes et des stocks ;
- la réalisation de l'équipement ;
- la livraison ;
- le service après-vente.

Les qualités principales attendues sont la polyvalence, le sens du relationnel, le sens de l'observation, de l'esthétique, l'organisation et la minutie.

Les contacts avec le public étant permanents, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

Les conditions générales d'exercice de l'emploi se situent dans deux espaces distincts : la surface de vente et l'atelier.

Dans l'espace de vente le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est en contact permanent avec le public, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française. Il intervient sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé. Il utilise des appareils de mesure, des outils informatiques dotés de logiciels spécifiques et du petit outillage pour l'ajustage de l'équipement à la livraison et les opérations rapides d'après-vente.

Dans l'atelier intégré au point de vente, il assure le montage et la réparation des équipements. Il utilise des appareils de mesure, des machines pour l'usinage, de l'outillage pour le montage et la réparation.

La journée continue est couramment pratiquée et l'activité est répartie sur la semaine.

Les horaires sont généralement ceux des commerces de jour avec des amplitudes d'ouverture variables intégrant le samedi.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- magasin d'optique-lunetterie de détail

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- monteur vendeur lunetier,
- monteur lunetier,
- monteur lunetier vendeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	7/42

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

La délivrance de verres correcteurs d'amétropie et de lentilles de contact oculaire correctrices est réservée aux personnes autorisées à exercer la profession d'opticien-lunetier, (L4362-9 du code de la santé publique).

L'exercice de l'emploi de Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se fait sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien-lunetier.

## Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

## Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Monter les équipements d'optique-lunetterie

Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie

Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

2. Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

3. Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail

Suivre les commandes et les mouvements de stock

## Compétences transversales de l'emploi

Adopter un comportement orienté vers l'autre

Organiser les moyens et les actions

Respecter des règles et des procédures

## Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective N° 3084 « commerce de l'optique lunetterie de détail ».

Code(s) NSF :

331s--Préparation, analyse médicale, appareillage

## Fiche(s) Rome de rattachement

J1405 Optique - lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	8/42



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé, l'activité consiste en réaliser, reconditionner ou réparer, avec une fiche de travaux, un équipement d'optique-lunetterie conforme à une prescription médicale.

L'activité se tient en atelier.

Pour la réalisation d'équipement, le technicien doit :

- exploiter des documents techniques de montage,
- inventorier et identifier la matière d'œuvre à partir d'une fiche d'atelier,
- contrôler visuellement l'état des pièces,
- contrôler les puissances, le centrage et l'axage des verres en optique lunetterie,
- prendre les mesures des paramètres de montage d'un équipement déjà réalisé.
- positionner le verre selon les données de la fiche atelier : mesures pupillaires, effets prismatiques,
- biseauter, lapider, rainurer, percer, cranter et ajuster à la main et/ou sur différentes machines automatiques monture et verres,
- positionner et choisir le type de meulage pour ajuster un verre épais dans une monture,
- retailler des verres détourés pour les ajuster à la forme.

Pour la réparation d'équipement, le technicien doit :

- extraire des vis cassées,
- braser,
- remplacer les éléments constitutifs des montures,
- contrôler et rhabiller l'équipement.

Suivant les établissements, il peut être amené à travailler en poste, en horaires décalés. En atelier, le travail s'effectue en position debout. Il est amené à travailler dans des espaces réduits, à éclairage artificiel. Selon le type d'établissement, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie peut travailler seul.

Des contacts ponctuels avec des collègues ayant lieu, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec un collègue présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

La délivrance des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter les équipements d'optique-lunetterie  
Retailer manuellement un verre détouré d'optique-lunetterie  
Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures  
Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

#### Compétences transversales de l'activité type

Adopter un comportement orienté vers l'autre  
Organiser ses actions  
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	9/42



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé l'activité consiste à vendre, livrer et réceptionner les demandes de service pour des équipements correcteurs de vue et leurs accessoires.

L'activité se tient en surface de vente d'un magasin de détail d'optique-lunetterie. Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie accueille une personne porteuse ou non d'une prescription médicale d'équipement il :

- demande à la personne sa prescription médicale pour toute demande d'équipement correcteur de vue ;
- analyse la prescription médicale ;
- conseille la personne en vue de vendre un équipement adapté à ses besoins et à ses attentes ;
- propose à la personne un équipement correcteur personnalisé ;
- établit un devis en corrélation avec les choix de la personne et informe du taux de prise en charge ;
- détermine les caractéristiques nécessaires à la réalisation de l'équipement.

Après réception de l'équipement réalisé à l'atelier, il :

- ajuste, livre l'équipement et s'assure de la satisfaction du porteur ;
- donne à la personne les conseils d'entretien et d'utilisation ;
- établit la facturation et encaisse.

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie accueille une personne porteuse d'un équipement de vue correcteur ou non qui nécessite un service d'après vente, il :

- analyse le besoin de la personne,
- propose une prestation à la personne,
- détermine les réparations à effectuer sur l'équipement de vue,
- effectue immédiatement les petites opérations de remise en état (appui nasal, resserrage de vis, ajustement des appuis),
- prépare la fiche de travaux en vue de remettre l'équipement à l'atelier, convient du délai et du prix,
- livre l'équipement de vue réparé et s'assure de la satisfaction de la personne,
- établit la facturation et encaisse.

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie exerce dans le respect de la politique commerciale et de la démarche qualité propres à la structure.

Le contact permanent avec le public exige :

- une présentation et une tenue vestimentaire conformes au positionnement, au règlement et à la politique de l'entreprise. ;
- une communication verbale et non verbale adaptée à chaque situation, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

Ses interlocuteurs sont :

- le porteur d'une prescription : celui-ci doit pouvoir s'adresser à lui comme à un interlocuteur expert ;
- le responsable hiérarchique : ce dernier programme son activité, en assure le contrôle ;
- les autres employés à l'occasion d'échanges de pratiques, de remplacements sur le poste de vente, de transmission de consignes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	11/42

## Réglementation d'activités (le cas échéant)

La délivrance de verres correcteurs d'amétropie et de lentilles de contact oculaire correctrices est réservée aux personnes autorisées à exercer la profession d'opticien-lunetier, (L4362-9 du code de la santé publique).

L'exercice de l'activité de vente des équipements et des produits d'optique-lunetterie se fait sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien-lunetier.

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

## Compétences transversales de l'activité type

Adopter un comportement orienté vers l'autre

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	12/42

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

### Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'activité consiste dans le suivi des dossiers de prise en charge des équipements, des informations commerciales, des commandes, des approvisionnements du magasin et de l'atelier.

L'activité se tient en magasin d'optique-lunetterie de détail, sous la responsabilité d'un opticien diplômé. A partir des propositions commerciales du vendeur et de la couverture sociale de l'assuré, il assure le suivi :

- des dossiers des assurés ;
- des commandes et des stocks du magasin.

Pour le suivi du dossier de l'assuré, il :

- procède à la facturation ;
- envoie et/ou archive les documents ;
- vérifie la réception des remboursements.

Pour les commandes et les stocks, à la demande du responsable hiérarchique, il :

- saisit les entrées et sorties de stock des produits d'optique-lunetterie ;
- assure une veille sur le stock ;
- déclenche des commandes, des réassorts ;
- réceptionne, déballe, étiquette et range les produits reçus ;
- effectue les changements d'état, bon de commande, bon de livraison, facturation ;
- procède au suivi du service après-vente ;
- participe à l'inventaire ;
- participe aux opérations commerciales.

Suivant les établissements, il peut être amené à travailler en poste, en horaires décalés.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

La délivrance des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail  
Suivre les commandes et les mouvements de stock

#### Compétences transversales de l'activité type

Adopter un comportement orienté vers l'autre  
Organiser ses actions  
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	13/42



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Monter les équipements d'optique-lunetterie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travail ou d'une prescription médicale, de verres issus d'un fournisseur et des consignes d'hygiène et de sécurité, positionner et adapter des verres d'optique-lunetterie afin de monter des équipements.

- mettre en œuvre les équipements de protection ;
- biseauter, contre-biseauter et ajuster les verres dans une monture cerclée ;
- lapider, contre-biseauter, rainer, et adapter les verres dans une monture " glace " type fil nylon ;
- lapider, contre-biseauter, percer, cranter et adapter les verres dans une monture " glace " percée ;
- positionner un verre ophtalmique afin d'obtenir un effet prismatique ;
- marquer son centre de montage ou mesurer l'effet prismatique d'un équipement, à l'aide d'un frontofocomètre ;
- contrôler la conformité de l'équipement monté.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La taille est réalisée en atelier, sous le contrôle d'un responsable, à l'aide de meuleuses manuelles ou automatisées, gabarit, verres de présentation ou dessin. Le lapidage puis le rainage des verres se réalisent à l'aide de meuleuse, raineuse, perceuse, cranteuse, frontofocomètre. Le positionnement du verre s'effectue à l'aide d'un frontofocomètre.

#### Critères de performance

L'ajustage des verres dans les cercles est sans jour ni tension

La réalisation du lapidage permet l'ajustement des verres aux cotes des montures "glace"

Les verres lapidés présentent des champs horizontaux sans facette

Les verres "rainés" présentent une rainure régulière

Les verres et les montures ne sont pas détériorés, les contre-biseaux sont fins et réguliers

La finition est esthétique, particulièrement pour les verres épais

Le positionnement des verres respecte les données de centrage avec une précision de  $\pm 0.5$  mm et les données d'axage avec une précision de  $\pm 3$  degrés

Les équipements de protection individuels sont utilisés et les déchets sont traités

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Transposer des formules de verres

Axer, centrer et pointer les verres

Vérifier la faisabilité du montage

Régler les paramètres d'une machine automatisée : choix des cotes, prise en compte de la matière et de l'épaisseur du verre et de la pression nécessaire, choix du biseau

Biseauter un verre à la cote définitive de la monture

Contre biseauter un verre par meulage

Ménisquer une monture

Insérer les verres dans la monture selon un mode opératoire adapté aux matériaux mis en œuvre

Lapider un verre

Régler les paramètres d'une raineuse : profondeur et position de la rainure

Rainer un verre

Percer ou cranter des verres

Assembler les verres et les pièces de la monture

Créer un effet prismatique par décentrement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	15/42

Repérer le centre de montage d'un verre  
Associer le prisme compensateur du frontofocomètre à un verre ophtalmique  
Biseauter un verre épais  
Assurer l'entretien du matériel et de l'outillage pour une utilisation optimale  
Mettre en œuvre la gamme opératoire

Choisir le poste de travail adapté aux travaux à réaliser  
Choisir la chronologie des opérations à réaliser pour monter un équipement

Rendre compte par oral à son responsable  
Communiquer avec ses collègues pour partager les équipements d'atelier

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrès plans, dioptrès sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,  
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques  
Connaissance de la dispersion de la lumière  
Connaissance de la technologie des matériaux : verres et montures  
Connaissance du marquage normalisé des montures et des verres  
Connaissance des normes de tolérances de fabrication des verres  
Connaissance des normes d'orientation : schéma Technischen Ausschuss für Brillen Optik  
Connaissance de la mesure des montures selon le système BOXING  
Connaissance de la règle de Prentice  
Connaissance des prescriptions médicales et fiches de travail  
Connaissance du mode opératoire d'adaptation en fonction de la nature du matériau et des traitements constitutifs  
Connaissance du mode opératoire du matériel et de l'outillage  
Connaissance du tri des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	16/42



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travaux, de verres issus d'un porteur d'équipement et des consignes d'hygiène et de sécurité, retailer les verres pour les adapter à une monture.

- relever les données de centrage et d'axage ;
- retailer manuellement les verres détournés ;
- adapter les verres sur la monture ;
- contrôler la conformité de l'équipement.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En atelier, sous le contrôle d'un responsable, il mesure les verres au frontofocomètre, ajuste et monte les verres avec une meuleuse manuelle et l'outillage à main. Il utilise les équipements de protection individuels pour le meulage, il dispose de bac de tri sélectif pour les déchets.

#### Critères de performance

L'ajustage des verres est sans jour, jeu, ni tension  
Les données de centrage sont respectées à  $\pm 0.5$  mm  
Les données d'axage sont respectées à  $\pm 3$  degrés  
Le verre et la monture ne sont pas détériorés  
La finition est esthétique  
Les équipements de protection sont mis en œuvre et les déchets sont traités

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Axer, centrer et pointer un verre  
Vérifier la faisabilité d'un montage  
Tailler les verres, par biseautage ou lapidage, à la cote définitive de la monture  
Contre biseauter un verre par meulage  
Ménisquer une monture  
Insérer les verres dans la monture selon un mode opératoire adapté aux matériaux mis en œuvre  
Assurer l'entretien du matériel et de l'outillage pour une utilisation optimale

Mettre en œuvre la gamme opératoire  
Organiser son temps et son espace de travail de façon à disposer de la concentration nécessaire à la réalisation de la tâche

Travailler en équipe  
Adapter son comportement en respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptries plans, dioptries sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,  
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques  
Connaissance de la dispersion de la lumière  
Connaissance de la technologie des matériaux : verres et montures  
Connaissance de le marquage normalisé des montures et des verres  
Connaissance des normes de tolérances de fabrication des verres  
Connaissance des prescriptions médicales et fiches de travail  
Connaissance des normes d'orientation : schéma Technischen Ausschuss für Brillen Optik

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	17/42

Connaissance de la mesure des montures selon le système BOXING  
Connaissance de la règle de Prentice  
Connaissance de la transposition des formules de verres  
Connaissance du mode opératoire du matériel et de l'outillage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	18/42

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travaux, d'un équipement usage et des consignes d'hygiène et de sécurité remettre en état un équipement.

- mettre en œuvre les équipements de protection ;
- réparer par opération de mécanique des pièces de l'équipement ;
- remplacer les pièces usées, cassées, ou perdues de l'équipement ;
- nettoyer et aviver les pièces de l'équipement ;
- ajuster et contrôler l'équipement.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En atelier, sans la présence du public et sous le contrôle d'un responsable, sur un poste de travail équipé d'outillage à main il remplace une pièce défectueuse ou manquante. Il remet en état un équipement d'optique lunetterie pour le rendre utilisable par le porteur en réalisant des opérations de mécanique. Pour les opérations de perçage et de fraisage à main, il utilise un équipement de type mini perceuse. Il utilise les équipements de protection individuels. Il dispose de bac de tri sélectif pour les déchets.

#### Critères de performance

L'équipement d'optique lunetterie est remis en l'état d'utilisation permettant de retrouver le confort physique et visuel

L'équipement n'est pas détérioré

La réparation est esthétiquement recevable

Les équipements de protections sont mis en œuvre, les déchets sont traités

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remplacer une vis, une plaquette, un manchon, un fil nylon, une branche

Braser une pièce

Percer, tarauder un bloc de fermeture, un tenon

Riveter une charnière

Polir une monture

Rhabiller un équipement

Trier les déchets

Choisir le poste de travail adapté aux travaux à réaliser

Choisir la chronologie des opérations à réaliser pour réparer une monture

Rendre compte par oral à son responsable

Communiquer avec ses collègues pour partager les équipements d'atelier

Connaissance des éléments constitutifs d'une monture et les modes d'assemblage

Connaissance de la nomenclature des montures

Connaissance de la technologie des matériaux

Connaissance des procédures de réparation nécessitées par la remise en état de l'équipement endommagé

Connaissance des procédures de réparation liées à l'échange de pièces défectueuses ou manquantes

Connaissance des liaisons mécaniques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	19/42

Connaissance des ajustages  
Connaissance des assemblages par vis, rivet et brasure  
Connaissance du tri des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	20/42

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement de vue, réaliser des mesures optiques et géométriques afin de relever les paramètres de la monture.

- déterminer les puissances des verres ;
- repérer les centres optiques des verres ;
- mesurer la position des verres par rapport à la monture ;
- renseigner la fiche de verre sur mesure ;
- renseigner la fiche d'atelier.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier ou en magasin d'optique sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé. La lecture des puissances et le repérage des centres optiques d'un équipement de vue se fait à l'aide d'un frontofocomètre. La mesure des paramètres de la monture et des verres s'effectue à l'aide d'instruments de mesure de longueur et d'angle.

#### Critères de performance

La puissance relevée respecte une tolérance de  $\pm 1/8$  dioptrie

L'orientation relevée respecte une tolérance de  $\pm 3$  degrés pour l'axage des verres toriques

Le positionnement des centres optiques est précis à  $\pm 0.5$ mm

La fiche de verre sur mesure est correctement renseignée

La fiche d'atelier est intégralement renseignée

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser un frontofocomètre

Mesurer une dimension linéaire sur un équipement optique

Mesurer un angle sur un équipement optique

Faire preuve de soin, rigueur et méthode

Communiquer par oral avec son responsable

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrés plans, dioptrés sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,

Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques

Connaissance de la dispersion de la lumière

Connaissance des amétropies et compensation

Connaissance de la presbytie

Connaissance de la vision binoculaire

Connaissance de l'incidence d'une compensation inadaptée

Connaissance des mécanismes opératoires d'addition et de soustraction avec mise en œuvre de nombres relatifs

Connaissance des transpositions des formules de verres

Connaissance de la de la technologie des verres et des montures

Connaissance de la de la normalisation des marquages et gravures des verres

Connaissance de la de la mesure des montures selon le système BOXING

Connaissance de la de la règle de Prentice

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	21/42

Connaissance des préconisations des fabricants sur les épaisseurs de verre en fonction du type de montage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	22/42

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande du porteur d'une prescription médicale, conduire un entretien avec le porteur dans le but de réaliser la vente de montures, d'accessoires et de prestations.

- accueillir le porteur de la prescription médicale et lui proposer une ou plusieurs solutions ;
- appliquer le visagisme pour conseiller la personne dans le choix d'une monture ;
- collecter les éléments nécessaires à son dossier de suivi ou à la fiche de travaux ;
- établir un devis selon la réglementation en vigueur ;
- argumenter, proposer des articles ou services complémentaires ;
- effectuer la prise des mesures.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, la vente-conseil se conduit dans la surface de vente d'un magasin d'optique lunetterie, l'accueil s'effectue physiquement ou au téléphone. Il dispose d'aide à la vente, de présentoirs de vente, de catalogues techniques, de publicité sur le lieu de vente, d'un système informatique pour consulter et consigner les éléments de suivi du dossier, de la fiche de travaux pour établir des propositions, de l'état des stocks, des commandes et des livraisons. Pour effectuer les mesures il utilise un pupillomètre, un régllet d'opticien. Les contacts avec les personnes étant permanents, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

#### Critères de performance

Les étapes de l'entretien de vente sont respectées, la posture est adaptée, les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques de la personne

La monture proposée prend en compte les critères du visagisme

Le devis est conforme à la réglementation en vigueur et aux tarifications

La fiche de travail est clairement rédigée et les éléments nécessaires au suivi du dossier sont collectés

La prise de mesure horizontale pour les écarts pupillaires est précise à  $\pm 0.5$  mm et la prise de mesure verticale est précise à  $\pm 0.5$  mm

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Accueillir une personne dans un magasin d'optique lunetterie

Identifier les besoins et les motivations d'achat, reformuler les besoins

Adapter sa communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication

Proposer des montures selon les critères du visagisme et argumenter la proposition

Prendre sur la personne des mesures nécessaires à la réalisation de son équipement

Proposer des produits complémentaires à un équipement de vue

Argumenter et traiter les objections

Utiliser les techniques et les technologies d'information et de communication en lien avec l'activité

Utiliser des catalogues fournisseurs

Etablir un devis écrit précis et complet sur la base des articles sélectionnés

Traiter une fiche

Analyser l'état d'un équipement de vue présenté par le porteur

Consigner un équipement de vue déposé par le porteur

Conclure la vente

Prendre congé de la personne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	23/42

Maintenir la présentation de l'espace de vente  
Analyser un entretien de vente, améliorer ses performances  
Préparer une journée de vente

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et les comportements professionnels adaptés à l'entretien de vente  
Communiquer objectivement le résultat de l'analyse d'un article  
S'adapter à la personne dans le choix d'un article, d'une prestation, de son handicap

Connaissance des règles de sécurité et d'hygiène pour l'accueil du public  
Connaissance des documents commerciaux liés à la vente  
Connaissance des typologies de personnes  
Connaissance des différentes étapes de la vente  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des adaptations utiles aux personnes en situation de handicap  
Connaissance des articles, des produits d'entretien et des accessoires  
Connaissance des services proposés par le magasin  
Connaissance de la morphologie de la tête  
Connaissance du code de la santé pour la distribution des équipements correcteurs de vue  
Connaissance des modalités de remboursement et de prise en charge  
Connaissance des méthodes de préservation et d'entretien de l'équipement en fonction des matériaux  
Connaissance de la technologie des matériaux verres et montures  
Connaissance du circuit des marchandises dans le magasin

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	24/42



## Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une prescription médicale, d'un équipement existant, de l'historique visuel, analyser les éléments dans le but d'explicitier l'amétropie du porteur de la prescription et de compléter son dossier.

- vérifier la validité de la prescription ;
- identifier et expliciter au porteur de la prescription le défaut visuel et l'équipement prescrit ;
- réaliser des vérifications par tests et signaler à l'opticien diplômé les incohérences possibles dans l'évolution de la correction ;
- traduire et relever les éléments de la prescription pour réaliser l'équipement et dans le dossier.

### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, la lecture et l'analyse de la prescription est réalisée en magasin pendant la vente avec le porteur de la prescription.

L'analyse est conduite par questionnement de la personne sur la base de la prescription, de l'équipement déjà en possession de la personne et de son historique visuel.

La cohérence de la prescription est vérifiée à partir des tests : échelles d'acuité Vision de Loin et Vision de Près, test duo chrome, face additionnel. Les conclusions sont transmises à l'opticien diplômé en cas de doute ou d'interrogation.

Les contacts avec les personnes étant permanents, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

### Critères de performance

La validité de la prescription est vérifiée

L'amétropie et le type d'équipement correcteur prescrit sont identifiés et explicités en tenant compte des situations de handicap éventuelles de la personne

La cohérence de la prescription est vérifiée

Les éléments nécessaires au dossier et à la réalisation de l'équipement sont relevés et respectent les notations et abréviations techniques

### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire une prescription d'ophtalmologiste

Analyser la prescription d'un ophtalmologiste

Expliciter une amétropie à une personne

Expliciter une prescription d'ophtalmologiste au porteur

Adapter sa communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication

Identifier les ports de tête, les postures inhabituelles

Prendre les mesures en tenant compte des postures habituelles de la personne

Vérifier la cohérence de la prescription

Entretenir le matériel pour une utilisation optimale

Procéder aux tests d'analyse selon la méthodologie préconisée

Etre objectif et à l'écoute dans la relation avec la personne, en respect de la confidentialité

Rendre compte d'éventuelles incohérences de la correction visuelle à l'opticien diplômé

Adapter son comportement en respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	25/42

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des adaptations utiles aux personnes en situation de handicap  
Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrés plans, dioptrés sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,  
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques  
Connaissance de la dispersion de la lumière  
Connaissance de l'anatomie de l'œil  
Connaissance de l'œil théorique  
Connaissance de l'acuité visuelle  
Connaissance des images rétinienne  
Connaissance de l'amétropie sphérique et compensation  
Connaissance de l'amétropie astigmatique et compensation  
Connaissance de la vision binoculaire  
Connaissance de la presbytie  
Connaissance de l'aphakie  
Connaissance de l'incidence d'une compensation inadaptée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	26/42

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement d'optique correcteur de vue, réaliser les opérations d'après-vente et de livraison dans le but d'assurer au porteur un confort visuel et physique.

- réceptionner une personne pour la livraison de son équipement ou une demande d'après vente ;
- analyser la demande de la personne et l'état de l'équipement, décider d'une remise en état immédiate ou différée en atelier ;
- réaliser les petits travaux de remise en état en magasin ;
- renseigner la fiche de travaux destinée à l'atelier pour les travaux de réparation ;
- adapter la monture sur la personne.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, dans la surface de vente en présence du public, il réalise l'ajustage final de la monture au visage de la personne. Il dispose de petits outillages à main et d'une chaufferette. Pour les travaux rapides de remise en état tels que resserage de vis, remplacement de plaquettes et nettoyage il dispose de petits outillages à main. Il dispose d'un équipement informatique pour enregistrer les demandes de réparation d'équipement d'optique-lunetterie.

Les contacts avec les personnes étant permanents, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

#### Critères de performance

La communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication est adaptée

La fiche d'atelier est renseignée

La monture est adaptée au visage de la personne

Le port de l'équipement n'entraîne pas de gêne et la vision de la personne n'est pas perturbée

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Adapter sa communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication

Ajuster les plaquettes

Ajuster la face

Ajuster les branches

Remplacer les plaquettes

Serrer les vis des charnières de la monture

Nettoyer un équipement d'optique-lunetterie

Mettre en œuvre l'adaptation de la monture selon un ordre précis

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et les comportements professionnels adaptés à la communication avec les personnes

Communiquer objectivement le résultat de l'analyse d'un équipement d'optique lunetterie

S'adapter aux personnes dans le choix d'une prestation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	27/42

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des adaptations utiles aux personnes en situation de handicap  
Connaissance de la morphologie de la tête  
Connaissance des différents matériaux utilisés en lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	28/42

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des éléments collectés pendant la vente, établir et suivre le dossier de l'assuré dans le but d'obtenir le règlement des prestations.

- vérifier les droits de l'assuré ;
- renseigner le dossier de facturation et envoyer les éléments ;
- suivre le dossier de l'assuré jusqu'à sa clôture, vérifier les règlements et relancer.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité du hiérarchique, la gestion du dossier de l'assuré est réalisé avec un système informatisé. Les documents papiers tels que la prescription, la carte de mutuelle sont numérisés avec un scanner. Les copies numériques sont archivées dans le dossier de l'assuré informatisé. La transmission des éléments nécessaires aux organismes de prise en charge se fait par voie numérique. Les devis sont archivés au format papier.

#### Critères de performance

Les droits de l'assuré sont vérifiés

Les éléments saisis sont justes

Le dossier de prise en charge et de facturation sont renseignés et les éléments sont envoyés

Le dossier de l'assuré est vérifié

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un ordinateur de bureau

Vérifier la connexion au réseau d'un ordinateur de bureau

Vérifier le niveau de protection d'un ordinateur de bureau

Réaliser les mises à jour d'un système d'exploitation

Utiliser en sécurité des périphériques mémoire externe

Mettre en œuvre un matériel de numérisation

Recevoir et envoyer des courriels, joindre, détacher des pièces jointes

Vérifier l'ouverture des droits des assurés

Utiliser un logiciel professionnel

Réaliser les mises à jour d'un logiciel professionnel

Faire preuve de rigueur et de méthode

Faire preuve d'aisance relationnelle au téléphone

Connaissance de l'ordinateur de bureau et de ses périphériques

Connaissance des navigateurs internet

Connaissance des scanners pour la numérisation des documents

Connaissance du règlement général sur la protection des données

Connaissance de la Liste des Produits et des Prestations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	29/42



## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Suivre les commandes et les mouvements de stock

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande de réassort ou d'une demande, faire le suivi des approvisionnements dans le but d'alimenter l'atelier et le magasin en produits et fournitures.

lire les indicateurs de stocks ;

générer une commande ;

contrôler les écarts entre la commande et la livraison ;

saisir les entrées et effectuer les changements de tarifications aux produits.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le traitement des commandes et mouvements de stock se réalise au sein du magasin, hors de la présence du public. Les commandes sont effectuées par téléphone, informatique ou en direct avec le représentant.

#### Critères de performance

Les indicateurs de stock sont pris en compte

Les commandes rédigées sont complètes

Les livraisons sont contrôlées, les écarts de référence et de quantité sont repérés

Les prix appliqués aux produits sont justes

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un ordinateur de bureau

Vérifier la connexion réseau d'un ordinateur de bureau

Vérifier le niveau de protection d'un ordinateur de bureau

Réaliser les mises à jour d'un système d'exploitation

Utiliser des périphériques mémoire externe

Exploiter des courriels, joindre, détacher des pièces jointes

Utiliser les catalogues fournisseurs

Préparer une commande de composants d'optique lunetterie

Vérifier la conformité d'une livraison

Utiliser un logiciel informatique pour suivre les stocks

Faire preuve de rigueur, de vigilance, de méthode

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et un comportement professionnel

Communiquer avec précision une demande de produits

Connaissance de l'ordinateur de bureau et de ses périphériques

Connaissance des scanners pour la numérisation des documents

Connaissance du règlement général sur la protection des données

Connaissance des familles de produits pour appliquer les coefficients de marge

Connaissance de la nomenclature des produits

Connaissance de la réglementation sur la publicité des prix

Connaissance du merchandising en surface de vente

Connaissance des moyens de communication par téléphone et courriel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	31/42





## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Adopter un comportement orienté vers l'autre

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Les activités impliquent un contact permanent avec le public. Elles supposent :

- de prendre en compte les besoins et la typologie des personnes pour les conseiller et leur proposer une solution ;
- d'être clair dans les explications données au porteur d'une prescription ;
- de se rendre disponible et d'adapter son attitude face à une personne en situation de handicap ou de difficulté de communication.

#### Critères de performance

Les étapes de l'entretien de vente sont respectées, la posture est adaptée, les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques de la personne  
L'amétropie et le type d'équipement correcteur prescrit sont identifiés et explicités en tenant compte des situations de handicap éventuelles de la personne  
La communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication est adaptée

### Organiser les moyens et les actions

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer l'activité professionnelle en planifiant les actions en :

- répertoriant les équipements de protection et les déchets résultants de la production
- préparant les moyens nécessaires à la remise en état des équipements ;
- rédigeant les fiches de travaux.

#### Critères de performance

Les équipements de protection sont mis en œuvre et les déchets sont traités  
L'équipement d'optique lunetterie est remis en l'état d'utilisation permettant de retrouver le confort physique et visuel  
La fiche de travail est clairement rédigée et les éléments nécessaires au suivi du dossier sont collectés

### Respecter des règles et des procédures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Respecter les règles et prescriptions en optique-lunetterie en :

- vérifiant la validité des prescriptions ;
- renseignant les fiches de travaux et le dossier ;
- prenant en compte les paramètres de la personne.

#### Critères de performance

La validité de la prescription est vérifiée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	33/42

Les éléments nécessaires au dossier et à la réalisation de l'équipement sont relevés et respectent les notations et abréviations techniques  
Les étapes de l'entretien de vente sont respectées, la posture est adaptée, les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques de la personne

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	34/42

## Glossaire technique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	35/42

## Technicien monteur vendeur en optique-lunetterie

**Amétropie** : Anomalie de la réfraction de l'oeil (myopie, hypermétropie, astigmatisme). A l'inverse, un oeil sans amétropie est un oeil emmétrope.

**Boxing** : Méthode standard pour indiquer les dimensions du contour des montures (ou calibres). On encadre la monture dans un rectangle (d'où le terme boxing) dont on donne les dimensions.

**Effet prismatique** : En lunetterie on crée des effets prismatiques pour déplacer l'image perçue par l'oeil dans son champ de vision, dans le but de faciliter la fusion des images et rétablir la vision binoculaire.

**Frontofocomètre ou frontophocomètre** : Appareil permettant de mesurer la puissance des verres ophtalmiques (sphère, cylindre, axe, addition, position du centre optique, valeur et position du prisme.

**Gabarit** : Gabarit livré avec chaque modèle de monture, utilisé pour tailler le verre à la forme et aux cotes de la monture.

**Minéral** : terme désignant les verres dont la matière est issue de la chimie minérale (oxyde de silicium, de baryum... etc.). Les verres minéraux sont résistant à la rayure mais sont lourds et cassent facilement.

**Montage** : Ensemble des opérations consistant à tailler et mettre les verres dans la monture. Cette opération est généralement réalisée par l'opticien.

**Monture fil nylon** : Une rainure est réalisée tout autour sur le bord du verre (rainurage). Le verre est maintenu dans la monture par un fil nylon, accroché au nez et à la tempe de la monture et qui passe dans la rainure du verre.

**Monture métal** : Un cercle métallique s'ouvre au niveau du tenon de la branche. Une vis permet de refermer le cercle et maintenir le verre.

**Monture glace percée** : Les branches et le pont de la monture sont directement vissés sur les verres, grâce à des trous percés dans les verres. La tranche des verres est usinée plate et généralement polie.

**Organique** : Utilisé en lunetterie pour désigner les verres en plastique, issus de la chimie organique (par opposition à la chimie minérale). Plus légers, plus résistant aux chocs que les verres minéraux, ils se rayent plus facilement.

**Péniche** : Plateau en plastique utilisé dans l'atelier de surfaçage, de traitement ou de montage pour transporter les verres, avec leur fiche de fabrication.

**Polycarbonate** : Matière organique thermoplastique, utilisée pour la fabrication des verres ophtalmiques, appréciée pour sa grande résistance à la cassure, sa légèreté et son absorption totale des ultraviolets.

**Prescription** : Terme utilisé en lunetterie, pour décrire l'ensemble des puissances du verre, prescrites par l'ophtalmologiste ou l'optométriste.

**Puissance** : La puissance qualifie le pouvoir d'un système optique à faire converger ou diverger la lumière (on parle aussi de vergence). L'unité de mesure de puissance est la dioptrie notée d ou m-1 et correspond à l'inverse de la distance de vergence du système optique.

**Pupillomètre** : Appareil permettant de mesurer les demi-écarts pupillaires.

**Rhabillage** : Opération finale du montage consistant à redonner une forme standardisée à la monture (parallélisme vertical des branches, inclinaison de la face,...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	36/42

Torique : Verre dont la surface arrière a la forme d'une portion d'un tore dans le but d'obtenir un cylindre et corriger l'astigmatisme de l'oeil. A l'opposé, un verre qui n'a pas de cylindre est appelé verre sphérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	37/42



# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	39/42

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	03	17/04/2024	17/04/2024	40/42



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	1/28



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie**

**Sigle du titre professionnel : TMVOL**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 331s - Préparation, analyse médicale, appareillage-**

**Code(s) ROME : J1405**

**Formacode : 43486**

**Date de l'arrêté : 09/04/2024**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 13/04/2024**

**Date d'effet de l'arrêté : 26/05/2024**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TMVOL

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	3/28

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Monter les équipements d'optique-lunetterie</p> <p>Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie</p> <p>Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures</p> <p>Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie</p> <p>Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail</p> <p>Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique</p> <p>Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie</p> <p>Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail</p> <p>Suivre les commandes et les mouvements de stock</p>	03 h 15 min	<p>La mise en situation professionnelle est composée de trois phases indépendantes. Une se déroule en présence d'un surveillant, une en présence du jury et une en présence du jury et d'un porteur acteur.</p> <p>en présence d'un surveillant le candidat réalise le traitement de la prise en charge d'un dossier d'assuré, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial, durée 40 min.</p> <p>en présence du jury le candidat réalise trois équipements courants, répare un équipement par remplacement de pièce(s), procède à un relevé de paramètres de montage sur un équipement courant, durée 1 h 50 min.</p> <p>en présence du jury et face à un porteur acteur, le candidat réalise une vente d'équipement avec un préajustage et une prise de mesure, durée 30 min, au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions, durée 15 min.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	00 h 15 min	En présence d'un surveillant, un questionnaire professionnel complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, de codification, de lecture et d'analyse d'une prescription médicale pour un équipement ophtalmique.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	4/28

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail</b>					
Monter les équipements d'optique-lunetterie	<p>L'ajustage des verres dans les cercles est sans jour ni tension</p> <p>La réalisation du lapidage permet l'ajustement des verres aux cotes des montures "glace"</p> <p>Les verres lapidés présentent des champs horizontaux sans facette</p> <p>Les verres "rainés" présentent une rainure régulière</p> <p>Les verres et les montures ne sont pas détériorés, les contre-biseaux sont fins et réguliers</p> <p>La finition est esthétique, particulièrement pour les verres épais</p> <p>Le positionnement des verres respecte les données de centrage avec une précision de <math>\pm 0.5</math> mm et les données d'axage avec une précision de <math>\pm 3</math> degrés</p> <p>Les équipements de protection individuels sont utilisés et les déchets sont traités</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie	<p>L'ajustage des verres est sans jour, jeu, ni tension</p> <p>Les données de centrage sont respectées à <math>\pm 0.5</math> mm</p> <p>Les données d'axage sont respectées à <math>\pm 3</math> degrés</p> <p>Le verre et la monture ne sont pas détériorés</p> <p>La finition est esthétique</p> <p>Les équipements de protection sont mis en œuvre et les déchets sont traités</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures	<p>L'équipement d'optique lunetterie est remis en l'état d'utilisation permettant de retrouver le confort physique et visuel</p> <p>L'équipement n'est pas détérioré</p> <p>La réparation est esthétiquement recevable</p> <p>Les équipements de protections sont mis en œuvre, les déchets sont traités</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	5/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie	La puissance relevée respecte une tolérance de $\pm 1/8$ dioptrie L'orientation relevée respecte une tolérance de $\pm 3$ degrés pour l'axage des verres toriques Le positionnement des centres optiques est précis à $\pm 0.5$ mm La fiche de verre sur mesure est correctement renseignée La fiche d'atelier est intégralement renseignée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail</b>					
Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail	Les étapes de l'entretien de vente sont respectées, la posture est adaptée, les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques de la personne La monture proposée prend en compte les critères du visagisme Le devis est conforme à la réglementation en vigueur et aux tarifications La fiche de travail est clairement rédigée et les éléments nécessaires au suivi du dossier sont collectés La prise de mesure horizontale pour les écarts pupillaires est précise à $\pm 0.5$ mm et la prise de mesure verticale est précise à $\pm 0.5$ mm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	La validité de la prescription est vérifiée L'amétropie et le type d'équipement correcteur prescrit sont identifiés et explicités en tenant compte des situations de handicap éventuelles de la personne La cohérence de la prescription est vérifiée Les éléments nécessaires au dossier et à la réalisation de l'équipement sont relevés et respectent les notations et abréviations techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	6/28



Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie	La communication verbale et non verbale à toutes les spécificités des personnes, en incluant les situations de handicap et de communication est adaptée La fiche d'atelier est renseignée La monture est adaptée au visage de la personne Le port de l'équipement n'entraîne pas de gêne et la vision de la personne n'est pas perturbée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail</b>					
Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail	Les droits de l'assuré sont vérifiés Les éléments saisis sont justes Le dossier de prise en charge et de facturation sont renseignés et les éléments sont envoyés Le dossier de l'assuré est vérifié	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre les commandes et les mouvements de stock	Les indicateurs de stock sont pris en compte Les commandes rédigées sont complètes Les livraisons sont contrôlées, les écarts de référence et de quantité sont repérés Les prix appliqués aux produits sont justes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Néant.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	7/28

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Adopter un comportement orienté vers l'autre	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
Organiser les moyens et les actions	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Monter les équipements d'optique-lunetterie
	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
	Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
	Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
	Suivre les commandes et les mouvements de stock
Respecter des règles et des procédures	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Monter les équipements d'optique-lunetterie
	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
	Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
	Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
Suivre les commandes et les mouvements de stock	

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TMVOL

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	8/28

#### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury observe le candidat pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Si pendant le déroulement le jury observe des manquements aux règles de sécurité pouvant entraîner une mise en danger des personnes ou des biens, il le signale au responsable de session d'examen qui décide de l'interruption ou non de la mise en situation.

Le jury a la charge de corriger le questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

#### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet

### **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel, durée 15 min et lors de la phase "traitement de la prise en charge d'un dossier d'assuré, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial" de la mise en situation professionnelle, durée 40 min.

Il a en charge de ramasser les questionnaires complétés et les productions réalisées par les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	9/28



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	11/28



## CCP

### Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Monter les équipements d'optique-lunetterie Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie	02 h 40 min	La mise en situation se déroule en présence du jury. A partir de consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise : - une retouche manuelle de verres taillés, - un relevé des paramètres de montage d'un équipement courant, - une réparation de pièce cassée sur un équipement, - des transpositions de prescriptions médicales, - un montage glace, - un montage cerclé, l'ensemble des montages comprend des unifocaux et des multifocaux.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	13/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 40 min	

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	14/28



## CCP

### Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie	01 h 25 min	La mise en situation professionnelle se déroule deux phases. Première phase, durée 1h 15 min, en présence du jury et face à un porteur acteur, le candidat réalise : une vente d'équipement, un ajustage de la monture sur l'acteur, un relevé des acuités visuelles avec la compensation prescrite, une fiche de verre sur mesure. Deuxième phase, durée 10 min, au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique	00 h 25 min	En présence d'un surveillant le candidat : <ul style="list-style-type: none"><li>• renseigne un questionnaire professionnel,</li><li>• transpose des prescriptions médicales, afin d'évaluer les connaissances du candidat,</li></ul>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	15/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, codification, lecture et analyse d'une prescription médicale pour un équipement correcteur de vue.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 50 min	

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

### Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	16/28

## CCP

### Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail Suivre les commandes et les mouvements de stock	01 h 05 min	La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant. Le candidat réalise une production de documents concernant : - le traitement du volet de prise en charge de dossiers d'assurés, - des opérations de vérification de documents commerciaux et de mise à jour du stock.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail Suivre les commandes et les mouvements de stock	00 h 10 min	Le candidat répond aux questions du jury relatives à sa production réalisée pendant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	17/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 15 min	

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	18/28

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Des locaux fermés permettant l'installation d'espaces de : - vente réel ou reconstitué, comprenant table de vente, présentoirs et équipement informatique comprenant ordinateur de bureau et imprimante, - production comportant des espaces de travail individuels, un par candidat et des espaces collectifs où se trouvent des machines, - traitement des opérations administratives équipé de tables individuelles, de chaises et des ressources nécessaires à ces opérations.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes d'évaluation doivent être suffisamment éclairés, dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation des candidats et du jury.
Questionnaire professionnel	- Epreuves écrites : Salle avec tables et chaises individuelles pour les candidats et le surveillant.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	19/28

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Production: Un espace individuel de travail à l'établi	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Vente: Un espace de vente comportant les meubles et matériels d'un magasin d'optique.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Traitement des opérations administratives : espace de travail individuel composé d'une table et d'une chaise	1	Les candidats peuvent utiliser successivement ce poste de travail en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
Machines	1	Meuleuse automatique	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Meuleuse manuelle	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Raineuse	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette machine en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	20/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils / Outillages	1	Chaufferette	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet outil en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Un lot d'outillages d'optique lunetterie de type classique : Pinces, tournevis, limes, péniches, réglet, pointe à tracer, feutre.	1	Sans objet
Équipements	1	Frontofocomètre	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Présentoir doté de montures de lunettes	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Pupillomètre	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Ordinateur de bureau pour la gestion de dossier client	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Etabli	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Imprimante scanner pour ordinateur de bureau	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cet équipement en fonction de sa disponibilité au cours

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	21/28

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				de l'épreuve.
Matières d'œuvre	1	Un équipement pour le relevé de montage.	1	Sans objet
	1	Une monture glace	1	Sans objet
	1	Un équipement défectueux pour la réparation.	1	Sans objet
	1	Une monture cerclée équipée d'un verre ophtalmique	1	Sans objet
	1	Un verre ophtalmique détouré	1	Sans objet
	1	Une paire de verres multifocaux	1	Sans objet
	1	Une paire de verres unifocaux toriques	1	Sans objet
	1	Un lot de montures et verres ophtalmiques en réserve pour échange.	16	Sans objet
	1	Une monture cerclée	1	Sans objet
Documentations	1	Une nomenclature sécurité sociale	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette documentation en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
	1	Un tarif de vente de verres.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette documentation en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.
Autres	1	Un client acteur non professionnel du secteur de l'optique.	1	Les candidats peuvent utiliser successivement cette ressource en fonction de sa disponibilité au cours de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	22/28



## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

<b>Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie Arrêté du 14/12/2018</b>		<b>Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie Arrêté du 09/04/2024</b>	
CCP	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail	CCP	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
CCP	Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail	CCP	Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
CCP	Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail	CCP	Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	23/28



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMVOL	RE	TP-01319	03	13/04/2024	14/11/2023	25/28



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

